



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le huit janvier, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 19 Heures 12

Conseillers présents : Ms. DUPRAT – BIENNAIS – COURRET – MENESPLIER – MERCIER - Mmes ANDRIEUX M.C. – ANDRIEUX M. – PERRIER-REPLEIN – KEY –

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEUX Michèle.

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Ordre du jour :

1° : Approbation du C.R. de la réunion du 04 décembre 2015.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04/12/2015.

Adopté à l'unanimité.

2° : Délibération « Loyer du « Vin Doux » :

Notre dernière délibération permettait au « Vin Doux » de payer un loyer de 400 € jusqu'à la fin du mois de décembre. Pour émettre un nouveau titre de paiement, il nous faut délibérer sur le montant du loyer pour l'année 2016.

Une augmentation du loyer mettrait en difficulté l'équilibre précaire du multiple. La conjoncture actuelle n'est pas très encourageante et si nous voulons garder ce commerce, nous devons admettre qu'il serait judicieux de ne pas augmenter le loyer ou de très peu (20 ou 30 € /mois maxi). Ce loyer deviendrait définitif sauf nouvelle délibération contraire.

Proposition : Laisser le loyer à 400 €, jusqu'à nouvelle délibération d'ajustement.

Délibération : Le loyer du « Vin Doux » est fixé à 400 €/mois, jusqu'à nouvelle délibération contraire.

Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 28.